



Cie HERACLES TIR A L'ARC

Siège social : 20, rue Armand

69100 VILLEURBANNE

Nouvelle adresse entraînement en salle: boulodrome municipal 17 rue de la Ligne de l'Est
69100 Villeurbanne Tram T3: arrêt Bel Air- Les Broses
Terrain extérieur : 20 rue Armand 69100 Villeurbanne

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC
Comité Rhône-Alpes

Agrément FFTA N° 3369006

Agrément Jeunesse et Sport N° 69S111 28 mai 75

Etablissement Sportif : 69 ET 000743

tél. : 04 78 84 19 64

www.arc-villeurbanne.fr

Association agréée loi de 1901

N° Préfecture du Rhône : W691068604

FEUILLE D'INSCRIPTION SAISON 2016/ 2017

De l'initiation à la compétition avec des entraîneurs diplômés.

Un matériel performant et évolutif prêté pour les tireurs débutants.

Un terrain de tir extérieur (5 m à 90 mètres) accessible en permanence.

Cours encadrés	Jour	Horaires
<u>NOUVEAUTE 2016-2017 : cours pour Poussins</u> débutants jeunes	<u>Mercredi</u> Mercredi Lundi	<u>De 15h à 16h00</u> de 16h à 17h50 de 18h à 19h50
jeunes compétition	Mercredi Vendredi	de 18h à 19h45 de 18h à 19h50
débutants + 18 ans	Vendredi	de 20h à 21h50
+ de 18 ans perfectionnement 2° et 3° année (initiation compétition)	Lundi	de 20h à 21h50
+ de 18 ans objectif compétition régionale	Mardi	de 20h à 21h50
+ de 18 ans objectif compétition nationale FITA (selon planning établi pour le vendredi et entraînement personnalisé le mercredi)	Mercredi Vendredi	de 20h à 21h50 de 18h à 21h
Tir libre en salle (Réservé aux tireurs autonomes de + de 18 ans.) <u>Soirée à thème pour le jeudi</u> <i>Nota : des animations auront lieu environ une fois par trimestre environ le jeudi de 20h à 22h.</i>	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	De 18h à 21h50 De 18h à 21h50 De 16h à 21h50 de 18h à 21h50 de 20h à 21h50
<u>Nouvelle adresse pour la salle : Boulodrome municipal</u> <u>17 rue de la ligne de l'Est Villeurbanne</u>		

Toute personne (licenciée ou cotisante) non à jour des paiements et du certificat médical dus au club au 31 octobre 2016 ne sera plus acceptée sur le pas de tir.

Vous présenterez en compétition votre licence via votre Smartphone ou une édition papier. Attention, une pièce d'identité peut vous être demandée par l'organisateur de la compétition.

La Compagnie Héraclès de Villeurbanne est une association loi de 1901, dédiée à la pratique sportive du tir à l'arc. Découvrir, progresser, s'entraîner, réussir en compétition, voilà ce qui réunit ceux qui adhèrent au club. Mener à bien ce projet de club nécessite de la part de chaque adhérent un don de son temps et de ses compétences pour assurer la vie quotidienne et la convivialité du club. Vous serez donc sollicités pour participer à différentes organisations. Adhérer, c'est aussi accepter cet investissement. Merci à tous de votre implication.



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ville de villeurbanne

HERACLES : Siret 34024200700011 - Siren 340242007 - APE 9312Z



COUPON A REMETTRE lors de votre inscription :

Pièces obligatoires pour prise en compte du dossier : certificat médical +chèque+photo numérisée

Photo à envoyer par mail à : inscheracles@arc-villeurbanne.fr

NOM et Prénom :

N° Licence :

TYPE arc : classique / poulies / autre

TIR : cible ou parcours

Entourer la mention retenue: 1ère inscription ou renouvellement ou transfert (club précédent

Adresse :

Code postal et Ville :

Nationalité :

Date de naissance : ... / ... / ...

Sexe (M/F) :

Profession :

Téléphone fixe :

Mobile :

E-Mail : (Indispensable pour recevoir la licence dématérialisée)

Si je ne possède pas d'adresse mail, alors j'accepte que le mail du club soit indiqué en remplacement. Je suis informé(e) que je ne serai pas en mesure, par conséquent, de recevoir par mail mon attestation de licence ainsi que les identifiants pour me connecter à mon espace licencié.

Date certificat médical : ... / ... /*(à fournir à l'inscription)

***faire noter sur certificat médical « apte à la pratique du tir à l'arc y compris à l'entraînement et en compétition » (certificat de moins d'un an)**

Si licence UNSS (sport scolaire) ou FFSU (sport universitaire) : Scolaire : Universitaire :

N° licence UNSS : ou N° licence FFSU :

	Poussins (nés après le 01/01/2007)	Jeunes (nés entre le 01/01/1997 et le 31/12/2006)	Adultes (nés avant le 31/12/1996)	UNSS/FFSU (Jeunes nés entre le 01/01/1997 et le 31/12/2006)	FFSU/UNSS (Adultes nés avant le 31/12/1996)
licence 2016/2017 (*1)	32 €	43,5 €	70,5 €	20 €	20 €
cotisation annuelle (*2)	119€	119 €	132 €	119 €	132 €
Total :	151 €	162,5 €	202,5 €	139 €	152 €
Mise à disposition d'un arc pour l'année	(25€)	(25€)	(50€)	(25€)	(50€)
équipement personnel (*3)	(30€)	(30€)	(30€)	(30€)	(30€)
Total : € € € € €

Pour les jeunes possesseurs d'une carte « M'ra ! » valable pour la saison, réduction de 30€ : N° M'ra :

Il est indispensable de la présenter au moment de l'inscription

Abonnement revue "Tir à l'Arc" coût 22€ : oui non

Règlement par : chèque espèces

Montant total

(1*) Conventonnement sport adapté et handisport : 20 euros.

(*2) pour le 2^{ème} adhérent d'un même foyer fiscal cotisation= 90% de la cotisation normale, à partir du 3^{ème} adhérent 70%.

(*3) 5 flèches personnelles et un repose arc sont fournis aux débutants la première année d'adhésion.

Les règlements financiers dus au club devront obligatoirement être finalisés avant fin Octobre 2016